

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 20 novembre 2020 pour le jeudi 26 novembre 2020 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 26 novembre 2020

N° 06

Présents :

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire

Mr POMMERUEL Christian, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr CARTE Claude, Mme TAVEL Cécile, Mr CARMINATI Alexandre, Mme FRANCK Isabelle, Adjoint.

Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme POLIZZI Sylvie, Mr RICHONNIER Romuald, Mme BAILLY Delphine, Mrs PIVET Sylvain, DUSSURGET Jean, Mme NAGA Cécile, Mr JARNET Ludovic, Mmes MICHAUD Gaëlle, PERROT Isabelle, Mr THEVENARD Sébastien.

Excusés : Mme ECOCHARD Laurence.

Mme ECOCHARD Laurence a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr RICHONNIER Romuald.

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 6 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme FRANCK Isabelle est nommée secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de séance du 29 octobre 2020.

En préambule à l'ordre du jour, M. le Maire présente les informations recueillies quelques instants plus tôt auprès de Mme la Préfète sur la situation sanitaire.

Il fait part également de la décision de la région Auvergne-Rhône-Alpes d'organiser une campagne visant à dépister massivement la population. L'objectif est de permettre de détecter et d'isoler le plus possible de personnes qui sont atteintes par le virus et qui pourraient le transmettre à leurs proches pendant les fêtes. Cette opération est engagée dans l'intérêt de la protection de la santé de nos concitoyens, avec l'assentiment de l'Agence régionale de santé.

Elle s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 10 juillet 2020, modifié par l'arrêté du 16 novembre 2020, autorisant l'organisation d'opérations de dépistage collectif, à l'initiative d'une collectivité publique, en cas de circulation particulièrement active du virus sur une population ciblée.

La commune de Ceyzériat, en sa qualité de chef-lieu de canton, a été sollicitée pour porter un de ces centres de dépistage, ce que M. le Maire propose au Conseil municipal d'accepter, avec pour objectif d'offrir ce service au périmètre de notre ancien canton, mieux adapté à notre bassin de vie et de déplacement.

Ce dépistage aura lieu les vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 décembre, selon des modalités pratiques qui sont en cours de définition, mais avec le concours de nos infirmières libérales, qui ont répondu positivement à cette proposition. Les Sapeurs-Pompiers seront également sollicités.

Cette opération nécessite la mobilisation de toutes et tous, en terme d'information mais également de réponse opérationnelle.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. CA3B : refus transfert automatique compétence PLU

La loi n° 2014-366 pour l'Accès au logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a modifié, par son article 136, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux compétences des Communautés de Communes et des Communautés d'Agglomération.

Elle prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), du document d'urbanisme en tenant lieu ou de Carte Communale à ces Etablissements Publics de Coopération Intercommunale lorsqu'ils ne sont pas déjà compétents. Ce transfert devient effectif le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté, consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Toutefois, les communes ont la possibilité de s'opposer à ce transfert par délibération prise dans les 3 mois précédant cette échéance. Cette opposition sera effective si au moins 25 % des communes représentants au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens.

Considérant la nécessité de conserver l'échelon communal de proximité en matière d'urbanisme, sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, le Conseil municipal, après avoir délibéré, par 23 voix pour :

- décide de renoncer au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

- souhaite que le Plan Local d'Urbanisme reste du ressort communal.

Monsieur le Maire précise que cette délibération est proposée en accord avec l'exécutif de l'agglomération.

1.2. CA3B : convention de gestion arrosage du terrain d'entraînement de football communautaire à Ceyzériat

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération du conseil communautaire de la CA3B du 10 décembre 2018, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement du terrain d'entraînement de football de Ceyzériat ont été reconnus d'intérêt communautaire.

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 5215-27 et L. 5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CA3B peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

Considérant que la gestion de l'arrosage du terrain d'entraînement de football communautaire est réalisée dans les faits par la commune depuis sa création et que le coût annuel de l'intervention de la commune est estimé à 2 046,15 €/an comprenant le salaire chargé, le matériel et équipement et les frais de gestion, il est proposé de conclure une convention entre la CA3B et la commune de Ceyzériat qui fixe les modalités juridiques, techniques et financières de la gestion de l'arrosage du terrain d'entraînement de football communautaire.

Décision : le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention entre la CA3B et la commune de Ceyzériat pour la gestion de l'arrosage du terrain d'entraînement de football communautaire sur la commune.

1.3. RPQS 2019 su Syndicat de Distribution d'Eau potable Bresse Suran Revermont (Jean-Jacques Bourgier)

Monsieur Jean-Jacques Bourgier, Vice-Président du syndicat des eaux Bresse–Suran–Revermont en charge des finances, présente le rapport sur la qualité du service de l'eau potable à l'assemblée.

Le rapport sera joint au compte rendu.

1.4. Commission communication du 17 novembre 2020

Madame Isabelle Franck présente le compte rendu de la commission communication, tenue en prolongement de la réunion du 6 octobre, les points suivants ont été traités :

Page facebook :

Objectif : démarrage de la nouvelle page si possible au lendemain de la séance du Conseil municipal de fin novembre, ceci pour être notamment en phase avec la levée partielle du confinement, telle qu'elle est espérée aujourd'hui.

Pour l'aspect visuel, deux propositions ont été présentées. Le choix est fait de retenir plutôt une photo du village dans son ensemble, avec une accroche visuelle de la mairie.

Isabelle Franck revient ensuite sur les aspects pratiques, tels qu'ils avaient été définis le 6 octobre : Isabelle Franck et Marjorie Bourdin seront les deux administrateurs, viendront ensuite deux éditeurs (Jean-Yves Flochon et Ludovic Jarnet) et deux modérateurs (Claire Poncétty et Isabelle Perrot).

Sébastien Thévenard propose de réaliser une vidéo de présentation de la page par le Maire.

Jean Dussurget soumet une fiche de liaison qui sera à proposer à nos collègues du Conseil municipal, et notamment les adjoints. Un contact sera par ailleurs noué avec les associations, qui confirment leur intérêt pour cette page facebook.

Coup d'envoi le vendredi 27 novembre, avec si possible un petit stock d'informations à publier pour les premiers jours.

Cérémonie des vœux

Les conditions sanitaires risquent de conduire à son annulation. Un message de vœux associant l'ensemble des membres du Conseil municipal sera à préparer. Une petite vidéo sera réalisée à l'issue de la séance du Conseil du 17 décembre.

Elle sera complétée par des vidéos avec le maire et les adjoints sur les réalisations de l'année écoulée et les projets pour 2021.

Application mobile :

Un travail sera engagé début 2021.

Panneau lumineux :

L'implantation sera réalisée en même temps que les travaux de réaménagement de la place de l'ancienne mairie.

Site internet :

Jean Dussurget a proposé un cahier des charges à valider par les membres de la commission. Il sera également transmis aux autres membres du Conseil municipal.

Un contact est à établir avec la personne en charge de ce dossier à la Communauté d'agglomération pour examiner l'adéquation (ou non) de leur proposition avec nos propres souhaits.

Une reconfiguration reste envisageable à échéance de la fin du premier trimestre 2021.

Bulletin municipal :

Jean-Yves Flochon remet le sommaire affiné.

Remise de l'essentiel des textes et photos à l'imprimerie semaine 48.

1.5. Achat parcelles sises chemin de Bellière AC n°7 et 8 pour une surface totale de 1 398 m²

Monsieur le Maire indique au conseil que Mme Vuitton met en vente les parcelles dont elle est propriétaire cadastrées section AC n° 7 et 8 pour une surface totale de 1 398 m² et situées en zone A du PLU (zone agricole).

Il propose d'acquérir celles-ci au prix de 5 € le m², légèrement inférieur à celui proposé par un acheteur extérieur à la commune pour en faire un lieu de « villégiature ». Ce prix de 5 € a été accepté par la propriétaire et a reçu l'assentiment de la SAFER.

Décision : accord à l'unanimité pour l'acquisition de ces deux parcelles au prix de 5 € le m².

QUESTION N° 2 – Finances, Bâtiments Communaux, Forêt (C. CARTE)

2.1. SIEA : renouvellement marché électrique

Mr Claude Carte informe le conseil que le SIEA a mandat pour négocier des marchés groupés pour nos énergies Electricité et Gaz.

Pour rappel, la loi Energie Climat organise la fin des Tarifs Réglementés « tarifs bleus » (puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA) pour les consommateurs finaux non domestiques, donc notre collectivité, au 31/12/2020.

Le SIEA, dans le cadre d'un accord-cadre sur 4 ans, a conclu un marché subséquent d'un an avec ENGIE pour l'ensemble des < à 36Kva. Sur un an car nos 3 contrats > 36Kva (Tarif jaune) ont un marché en cours avec EDF jusqu'à fin 2021. Une nouvelle négociation regroupant l'ensemble des points de livraison < et > 36kva sera effectuée l'année prochaine pour un démarrage au 01/01/2022. Un marché transitoire d'un an est prévu avec la société VOLTERRES pour ceux qui auraient un nouveau point de livraison >36Kva avant fin 2021.

Pour information, pour l'achat de la molécule GAZ, actuellement sur un marché avec ENGIE, nous passerons au 01/01/2021 avec TOTAL DIRECT ENERGIE pour une période de 2 ans.

2.2. Forêt : vente de bois

Mr Claude Carte indique que la vente des feuillus des parcelles 9 et 20 qui s'est déroulée le mercredi 20/11/2020 dans le Jura, a été négociée pour un montant de 8200€ pour la société LE BOIS SA. Seront bien sûr à déduire de cette recette, les frais ONF de 12% ainsi que les frais inhérents à l'abattage et débardage.

Une délibération doit être prise aussi concernant le programme de coupes 2021.

1°) la coupe des pins sur les parcelles 3 et 6 que nous vous proposons de reporter à l'année suivante au vu du marché saturé sur ce type d'exploitation.

2°) conformément au schéma d'aménagement, est proposée l'exploitation gré à gré de la parcelle 17 (affouage) que l'on va laisser inscrite pour le moment mais qui pourra être revue fonction du nombre d'affouagistes et des orientations d'exploitation (sera abordé en commission en 2021).

En effet, nous n'avons que 31 inscrits pour cet hiver pour une recette de 1085€.

3°) la proposition de reconduction des trois garants : JP BLANCHARD, Rémy VELON et Claude CARTE.

Décision : accord à l'unanimité.

2.3. Loyers annulés suite au Covid : restaurant décembre et janvier et association les Cygnes décembre

Monsieur Claude Carte, Maire-adjoint en charge des finances, expose au conseil municipal que le restaurant « LIL Ô BRASSERIE » loué par la Commune à la Société CEYZE BRASSERIE, est fermé suite aux mesures gouvernementales liées à la Covid 19. Pour soutenir financièrement les gérants de ce restaurant, il propose au conseil d'annuler les loyers de décembre 2020 et janvier 2021.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'annuler les loyers de décembre 2020 et janvier 2021 du restaurant « LIL Ô BRASSERIE », loué à la Société CEYZE BRASSERIE, pour un montant total hors taxes de 4500 €.

De même, il fait part au conseil de la demande d'annulation d'un mois de loyer émanant de l'Association Les Cygnes, locataire des locaux en rez-de-chaussée de la Maison Alice Fontaine appartenant à la Commune et située place des Cygnes. En effet, en raison du confinement, conséquence de la covid 19, les professionnels de cette association ont vu leur activité réduite à néant.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'annuler le loyer du mois de décembre 2020 de l'Association Les Cygnes, s'élevant à 264,81 €.

QUESTION N°3 – Travaux, voirie, sécurité, cadre de vie (A. CARMINATI)

3.1. Travaux en cours

Mr Alexandre Carminati fait le point sur les travaux en cours :

- Place Jean Moulin : Construction du muret en pierres sèches, fournies par la commune : la CA3 B est en attente du devis de l'entreprise Guillot d'Hautecourt.
- ZA Domagne : suite à la réunion du 15/09 dernier les services concernés, Département et CA3B, ont pris du retard dans l'étude du projet : proposition courant décembre de cette année...
- Marquage / traçage le 01/12/2020 : Parking place Salette, Ilot Bouvard et en principe parking du collège.
- Place du Mont July : travaux en cours : arrachage des arbres « bien » malades, et nivelage des terres puis nouvelles plantations prévues fin novembre, début décembre.
- Le parking de la place du Mont July sera traité par l'entreprise RICHARD TP en enrobé perméable ! (Coloris à définir)
- Place des anciens combattants, (arbres arrachés) et parc Bouvard : appel d'offre décembre / janvier.
- PANNEAU « noms de rues » : allée de la biscuiterie, rue Joseph Curnillat (ancien maire de 1921 à 1931) et « relocalisation » de la boîte aux lettres sur l'ilot central de la place au-dessous de la Cave des Chartreux.

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. Commission urbanisme du 23 novembre 2020

PERMIS DE CONSTRUIRE

Demande en date du 28 octobre 2020 de Pascal BERTEAUX
Sur un terrain situé Clos des Carpates
Parcelle(s) N° Lot N° 13 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 950 m²
Pour la construction d'une maison d'habitation

Demande en date du 30 octobre 2020 de SCI LMS
Sur un terrain situé ZA de Domagne

Parcelle(s) N° 1882 Section A située(s) en zone UXd
D'une superficie totale de 2503 m²
Pour la modification de façade

Demande en date du 03 novembre 2020 de SAS BISCUITS BOUVARD
Sur un terrain situé 73 rue Albert Métras Parcelle(s) N° 631 Section AB située(s) en zone UX
D'une superficie totale de 21000 m²
Pour la surélévation d'un bâtiment en éléments modulaires à destination de bureaux

Demande en date du 06 novembre 2020 de Loïc et Emilie MICHEL
Sur un terrain situé Clos des Trèfles
Parcelle(s) N° Lot N° 8 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 628 m²
Pour la construction d'une maison d'habitation

Demande en date du 09 novembre 2020 de Johny LOUSA
Sur un terrain situé Clos des Carpates
Parcelle(s) N° Lot N° 3 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 748 m²
Pour la construction d'une maison individuelle

Demande en date du 23 novembre 2020 de Anthony CLEARD
Sur un terrain situé 105 rue du Relais
Parcelle(s) N° 428 & 424p Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2027 m²
Pour la construction d'une extension à une maison d'habitation existante

PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF

Demande en date du 16 septembre 2020 de CA3B
Sur un terrain situé ZAC des Plans
Parcelle(s) N° 6, 7, 8p, 107 & 108 Section ZA située(s) en zone UX
D'une superficie totale de 64800 m²
Pour la modification du plan de composition

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Demande en date du 27 octobre 2020 de Dorothée CAVROIS
Sur un terrain situé 266 rue des Vignes
Parcelle(s) N° 500 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 705 m²
Pour la transformation d'un garage en atelier et la création d'une place de stationnement

Demande en date du 29 octobre 2020 de SARL GREEN PLANET
Sur un terrain situé 63 rue des Vignes
Parcelle(s) N° 459 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 767 m²
Pour la pose de panneaux photovoltaïques intégrés en toiture

Demande en date du 04 novembre 2020 de SAEM ELLIPSE SYNDIC
Sur un terrain situé 25 rue Henri Dunant
Parcelle(s) N° 714 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1269 m²
Pour la réfection partielle de la façade sud

Demande en date du 09 novembre 2020 de Damien PEINET
Sur un terrain situé 25 rue Samuel Guichenon

Parcelle(s) N° 2032 & 2009 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 810 m²
Pour l'édification d'une clôture

Demande en date du 12 novembre 2020 de André VANGREVELYNGHE
Sur un terrain situé 8 chemin de la Combe
Parcelle(s) N° 512 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 950 m²
Pour l'édification d'une pergola

Demande en date du 16 novembre 2020 de Pierre-Yves RABATEL
Sur un terrain situé 155 rue Samuel Guichenon
Parcelle(s) N° 2025 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 820 m²
Pour la construction d'une piscine et son local technique

Demande en date du 17 novembre 2020 de Sébastien THEVENARD
Sur un terrain situé 266 route du Relais
Parcelle(s) N° 1873 Section C située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 896 m²
Pour la pose d'une clôture et le remplacement du portail existant

Demande en date du 17 novembre 2020 de Sébastien THEVENARD
Sur un terrain situé 13 rue Jean Jaurès
Parcelle(s) N° 295 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 62 m²
Pour la réfection de toiture avec pose de fenêtre de toit

Demande en date du 18 novembre 2020 de Eric DUNAND
Sur un terrain situé L'Enfer
Parcelle(s) N° 426 Section AH située(s) en zone A
D'une superficie totale de 1761 m²
Pour la pose d'un abri bois

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande en date du 03 novembre 2020 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 9 rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° 862 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 628 m²
VENTE AFA / MICHEL

Demande en date du 06 novembre 2020 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 7 allée des Bouleaux
Parcelle(s) N° 345 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1026 m²
VENTE TOURNIER / BERNARD

Demande en date du 06 novembre 2020 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 1031 Les Métras
Parcelle(s) N° 76, 95, 255, 344 & 389 Section AC située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 5149 m²
VENTE CONSORTS BELLANTAN / GIROUD _ MERLE

4.2. Modification simplifiée PLU

Mr Christian Pommeruel informe le conseil qu'il apparaît nécessaire de procéder à la modification du PLU pour les motifs suivants :

- Faire évoluer les dispositions applicables en matière de hauteur en sous-zone UXd afin de permettre, notamment, la réalisation de bâtiments d'activités présentant des hauteurs supérieures à la règle en vigueur ;
- Modifier la marge de recul sur la RD52a à proximité du carrefour avec la route des Métras ;
- Corriger une erreur rédactionnelle concernant les règles alternatives en matière d'implantation des annexes dans plusieurs zones du PLU ;
- Adapter les dispositions opposables en matière d'implantation en zone UAc au regard d'un tènement atypique ;
- Réflexion sur l'admission en zone UX d'activités économiques relevant de sous destinations non-autorisées dans la zone.

Il précise que ces modifications peuvent être effectuées selon une procédure de modification simplifiée. La constitution du dossier serait confiée au cabinet 2BR.

Décision : accord à l'unanimité pour engager la procédure de modification simplifiée n° 1 du PLU.

QUESTION N° 5 – Vie scolaire, associations enfance **(C. Trentesaux)**

5.1. Bilan restaurant scolaire 2019/2020

Mme Claudine Trentesaux présente le bilan financier du restaurant scolaire de l'année écoulée (2019/2020).

Le coût net restant à charge de la commune, hors investissements et maintenance du matériel, s'élève à 33532 € euros (19587 € en 2018/2019), résultant principalement de la fourniture d'alimentation, des frais de personnel, d'électricité et du chauffage des locaux. Cet écart important est dû à la diminution des recettes (restaurant fermé en raison du confinement au printemps 2020) les charges de personnel quant à elles n'ont pas diminué puisque les agents ont continué à percevoir leur salaire malgré la fermeture du restaurant.

Le personnel :

1 cuisinier et 10 agents pour le service, la surveillance et l'entretien.

18302 repas ont été servis (24188 l'année précédente), ce qui représente une moyenne de 159 repas par jour pour 115 jours de cantine.

Les dépenses d'investissement et de réparation du matériel de cuisine se sont élevés à 10254 € (contre 4718 € l'année scolaire précédente).

5.2. Conseil d'école élémentaire du 20 novembre 2020

Madame Claudine Trentesaux informe le conseil municipal que le conseil d'école élémentaire a eu lieu vendredi 20 novembre en distanciel.

La commission scolaire s'est réunie dans la salle du conseil pour suivre ce conseil d'école grâce à Jean Dussurget qui a assuré la communication.

Participaient à ce conseil, Mme Chabert directrice, les enseignants, les parents délégués nouvellement élus, M. Chagnard délégué départemental de l'Education Nationale et les membres de la commission scolaire.

Après avoir adopté à l'unanimité le règlement intérieur nous avons fait le point sur les effectifs. A ce jour 195 élèves fréquentent l'école élémentaire soit 5 de moins que l'année précédente. Les prévisions pour la rentrée 2021 sont de 183 donc l'éventualité d'une fermeture de classe est à envisager comme déjà évoqué lors des conseils municipaux précédents.

L'équipe éducative est composée de 10 enseignants, 2 AESH (AVS), 7 employés communaux assurant l'entretien, la restauration scolaire et la garderie périscolaire.

Les nouveaux protocoles successifs ont été mis en place en évitant au maximum les brassages de classes. Au restaurant scolaire par exemple les enfants mangent par table de classe et donc pas forcément par niveau. Chaque jour, chaque table est référencée avec le nom des enfants pour permettre le traçage en cas de cas contact.

Le projet de travail pour cette année scolaire est « les petits bonheurs »

Les 10 séances de piscine sont maintenues pour les CE1 à Plein Soleil et pour les CM1 à Carré d'eau.

Toutes les classes bénéficient chaque semaine de séances d'éducation musicale à raison de 45 minutes par classe avec Thibaut Larue et Pierrick Brunet.

Pendant le confinement la bibliothécaire assure les animations à l'école.

Suite au travail commencé l'année dernière, les CE1 et CE2 continuent les séances pour étudier la faune et la flore au vallon des Faulx avec l'AGEK.

Les CM travaillent sur le patrimoine local et le devoir de mémoire. Les enseignants remercient M. Boisson et M. et Mme Dufour pour leur aide.

Tous les travaux prévus ont été réalisés. Les enseignants remercient la municipalité pour la réalisation, notamment pour les stores solaires les visiophones, la porte de secours, les chenaux....

Reste quelques petits travaux à finaliser (robinet, chasse d'eau, fenêtres...)

Les parents sont satisfaits de l'ébauche du dépose-minute qui permet une meilleure fluidité du trafic.

L'aménagement du terrain au square des tilleuls vers la gendarmerie est en cours. Le jeu pour les 6-10 ans sera installé les 30 novembre, 1 et 2 décembre pour être opérationnel pendant les vacances de Noël.

QUESTION N° 6 – Associations sportives, collège, CCAS (C. TAVEL)

6.1. Activités sportives

Mme Tavel indique que les activités sportives sont en sommeil suite aux décisions sanitaires. Les clubs souhaitent bien évidemment reprendre dès que possible. Ce sera le cas des jeunes footballeurs, uniquement en extérieur, à compter du 28 novembre.

QUESTION N° 7 – Associations culturelles, bibliothèque, actions patrimoniales, événementiel (I. FRANCK)

7.1. Commission culturelle du 24 novembre 2020

• Point Street Art

La commission continue de travailler sur la journée Street Art qui aura lieu durant les journées du patrimoine le 19 septembre 2021.

L'évènement principal est le graff sur le mur de la halle et sur les fausses fenêtres afin d'y réaliser des trompe-l'œil. Le thème imposé aux graffeurs est la nature et la règle imposée est l'interdiction des tags en lettres. Le but de la journée est de sensibiliser les habitants de la commune et le public présent au Street Art sous toutes ses formes tout en conservant une halle rénovée avec un graff qui puissent plaire au plus grand nombre. Nous rencontrons 2 graffeurs (1 Aindinois et 1 Lyonnais) durant les 2 premières semaines de décembre afin d'affiner notre demande et leur devis. Si possible dans l'enveloppe financière, un mandala au sol pourrait être réalisé simultanément.

Autour de l'évènement, plusieurs animations musicales avec des associations locales et un prestataire extérieur. Une dizaine d'animations Street Art se dérouleront tout au long de la journée avec le même objectif de pouvoir mixer associations locales et artistes extérieurs afin de faire découvrir tous les aspects du Street Art.

Le Comité d'Initiative installera un Food Truck pour la journée.

Le collège et les écoles seront, elles aussi, sollicitées pour participer.

Les animations partiront le matin de l'Îlot Bouvard devant la médiathèque jusqu'en bas du parking de la halle, la possibilité d'utiliser le théâtre de Verdure et le Parc Bouvard restent suspendus à leur achèvement.

Madame Franck remercie le Comité d'Initiative pour son engagement aux côtés de la mairie sur ce projet, Claire Poncéty pour en avoir eu l'idée il y a quelques mois déjà et toute la commission culturelle très impliquée et enthousiaste.

Une présentation détaillée sera faite en début d'année sous forme de Power Point afin que les membres du conseil puissent visualiser le déroulé en image de cette journée.

Restent quelques points à préciser :

Eligibilité aux subventions.

Recours au mécénat ou soutien privé ou pas.

Nom donné à l'évènement.

Inauguration simultanée ou pas de l'Îlot Bouvard.

Rencontrer les commerçants pour savoir s'ils veulent s'associer à cette journée (déco de leur vitrine, menu spécifique pour les restaurateurs ou toutes autres idées).

• Questions diverses

- Décorations de Noël : elles seront installées la semaine prochaine pour être normalement totalement mises en place le vendredi 4 décembre en fin de journée.
- Parallèlement le CME organise un concours d'illuminations de Noël du 14 au 19 décembre 2020.

7.2. Nom de la médiathèque

Lancement de la campagne presse pour donner un nom à la nouvelle médiathèque le 13 novembre avec un article dans le Progrès et un dans la Voix de l'Ain plus publication Facebook et site internet.

Pour le moment une réponse papier, tous les autres participants ont répondu par mail.

A ce jour 38 propositions dont 5 avec plusieurs voix.

Clôture le 30 novembre pour présentation et vote au Conseil Municipal de décembre.

Réflexion sur le mode communication pour annoncer le résultat aux habitants (Facebook, site internet, presse) autres idées peut-être à voir avec la commission communication.

QUESTION N° 8 – Questions diverses

8.1. Petites villes de demain

M. le Maire indique que la candidature de la commune de Ceyzériat a bien été déposée à échéance du 6 novembre. Le dépôt s'est effectué conjointement avec les autres communes de l'Agglo concernées, à savoir Montrevel, Saint-Trivier-de-Courtes et Saint-Etienne-du-Bois. Le jury départemental, réuni le lundi 16 novembre, a choisi de valider la candidature des 24 communes ayant présenté leur dossier, en les regroupant sous l'entête de leurs intercommunalités respectives, lesquelles seront porteuses du soutien en matière d'ingénierie.

8.2. Maison de santé

M. le Maire annonce l'arrivée d'un troisième médecin généraliste à la Maison de santé, en la personne de Madame Amandine Belachmi. Son installation devrait être effective au 1^{er} février. Il n'y aura dès lors plus de locaux disponibles, d'où la demande formulée auprès de la Semcoda en vue d'un agrandissement éventuel.

8.3. Propriété Albertin

M. le Maire fait part à l'assemblée du projet de mise en vente de la propriété Albertin. Monsieur Pommeruel, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme a été saisi par deux promoteurs immobiliers de leur projet d'acquérir ce domaine, situé au pied du hameau de Mont-July. En prolongement, ils souhaitent porter un projet d'aménagement en vue de la construction de plusieurs pavillons sur ce tènement situé en bordure de la voie départementale 52 D (parcelles AH 266, 267, 379 et 380).

M. le Maire indique que ce projet de division préoccupe fortement les riverains de cette propriété, et au-delà, la population de notre village, attentive à la qualité environnementale et patrimoniale de cet ensemble immobilier. Ils mettent aussi en avant les questions de sécurité. Il souligne qu'une pétition est d'ailleurs en cours pour la sauvegarde à la fois du bâti et du parc arboré qui le compose.

M. le Maire précise qu'effectivement ce projet menace d'une part l'intégrité paysagère du site et qu'il prévoit d'autre part la réalisation de plusieurs accès à partir de la route départementale, sur un secteur où peuvent se poser des questions de sécurité, liées à des questions évidentes de visibilité. Avant d'apporter un avis circonstancié, la commune a donc souhaité soumettre ces projets à l'avis du Conseil départemental, qui de toute façon serait sollicité avant l'octroi des autorisations de construction.

8.4. Demandeurs d'emploi

	H	F	Indemnisables	Non indemnisables	Total
<u>Novembre 2020</u>	69	66	111	24	135

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au jeudi 17 décembre 2020 à **18h30** au Centre festif. La séance sera prolongée par l'enregistrement d'une séquence de présentation des vœux à la population.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,